

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2006)
Heft: 199-200

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

TRANSPORTS

● Un an après les billets par Internet, les CFF se sont lancés dans les billets par téléphone portable. Désormais, les adeptes du rail peuvent obtenir par MMS un titre de transport pour 40 destinations en Suisse. Hormis l'appel payant, les billets par MMS coûtent le même prix que ceux achetés de manière classique ou par Internet.

● Le port systématique de la ceinture de sécurité permettrait de sauver une soixantaine de vies par an en Suisse. La nouvelle campagne de sensibilisation « Attaché à la vie » insiste aussi sur l'importance de la ceinture à l'arrière et durant les courts trajets.



● Le tronçon encore contesté de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais entre Steg et Viège a été approuvé par le Département fédéral des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Cette décision met fin à plusieurs années de procédure. Le projet général avait été approuvé en 1991 et mis à l'enquête en 1994. Plusieurs propositions de variantes avaient été déposées sur ce tronçon. Désormais, seul le tracé de la jonction Viège-Ouest doit encore être optimisé.

● Le Conseil national a renvoyé l'ensemble de la Réforme des chemins de fer 2 au Conseil fédéral. Celui-ci est invité à repenser la répartition des lignes entre un réseau de base et un réseau complémentaire. La Réforme 2 a pour but de redéfinir le financement du réseau ferroviaire. D'après le projet de réforme, la Confédération ne devrait plus financer que le réseau de base, tandis que le réseau secondaire serait financé par les cantons. Les financements mixtes entre la Confédération, les cantons et les communes seraient supprimés.

INITIATIVES, RÉFÉRENDUMS

● L'initiative populaire « sauver la forêt suisse », déposée le 14 octobre dernier, a formellement abouti. La Chancellerie fédérale a annoncé que 115 464 des 115 725 signatures déposées étaient valables.

● La révision de la loi sur l'asile porte atteinte à la Convention de 1951 sur les réfugiés. C'est la conviction d'une Coalition pour une Suisse humanitaire, qui va lancer le référendum contre les durcissements adoptés par les Chambres fédérales. La coalition réunit notamment l'OSAR, Amnesty International, la Fondation Terre des hommes et diverses œuvres d'entraide.

● Le Parti socialiste suisse (PSS) est scandalisé par le résultat de la votation sur la fiscalité à Obwald (voir nos pages Dans les cantons). Il envisage de lancer une initiative populaire pour mettre fin à la concurrence fiscale entre cantons. Le PSS va intensifier ses travaux en vue du lancement d'une

initiative réclamant l'harmonisation matérielle des impôts au niveau suisse.

HOMMAGE

● La classe politique tout entière a tenu à rendre hommage à Jean-Philippe Maitre, après la disparition de l'ancien conseiller national démocrate-chrétien. Le conseiller fédéral Joseph Deiss a ainsi salué « un grand de la politique, un des acteurs les plus doués et les plus écoutés, que ce soit au Conseil fédéral ou au Parlement... Tous les Suisses et les Suissesses ont à l'esprit le courage et la grandeur d'âme dont il a fait preuve lorsqu'il a dû se retirer de la présidence du Conseil national. C'est là qu'il a donné la vraie dimension de sa personne. »

INTÉRIEUR

● Depuis le 1^{er} janvier, les nouvelles normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) sont en vigueur dans pratiquement tous les cantons. Ces nouvelles normes visent essentiellement à inciter davantage les bénéficiaires de l'aide sociale à chercher un emploi. Ceux qui travaillent peuvent désormais conserver une plus grande partie de leur salaire. Le « supplément d'intégration » a aussi été augmenté pour les personnes qui participent à des programmes sociaux d'intégration. En contrepartie, la CSIAS a fixé un forfait unique d'entretien de 960 francs par personne et par mois, contre 1 030 francs auparavant. En Suisse, quelque 500 000 personnes dépendent de l'aide sociale.

● La création d'un Office fé-

déral de l'enfance, de la jeunesse et de la famille n'est pas pour demain. La majorité de droite du National a refusé une telle instance, craignant que la Confédération ne prenne en main les rênes de la politique familiale. Malgré le soutien d'une partie du PDC et des évangéliques, Jacqueline Fehr n'a pas réussi à faire passer sa motion, qui a été rejetée par 96 voix contre 76. La socialiste zurichoise estimait qu'une coordination fédérale était urgente.

● Tous les parents de Suisse devraient avoir droit à une allocation mensuelle d'au moins 200 francs par enfant. Le National n'a en rien cédé concernant son concept d'harmonisation nationale, malgré l'opposition du Conseil des États. La gauche et le PDC, avec le soutien des évangéliques, ont réussi à imposer leur point de vue face à l'UDC, au PRD et au PLS. La droite économique, via l'Union suisse des arts et métiers (USAM), brandit déjà la menace d'un référendum.

● Comment concilier les traditions des communes qui pratiquent la naturalisation par les urnes et la position du Tribunal fédéral qui juge cette méthode anti-constitutionnelle ? Pour résoudre cette question, la Commission des institutions politiques du Conseil des États propose le référendum facultatif. En pratique, un préavis sur la demande de naturalisation serait donné par l'Exécutif ou une commission *ad hoc*. Un référendum serait lancé en cas d'opposition et le peuple serait amené à donner son avis. Cette proposition pourrait constituer un contre-projet à l'initiative populaire lancée par l'UDC « Pour des naturalisations

démocratiques ».

● Le Conseil fédéral a décidé de renoncer à réviser la loi sur les armes pour se doter d'un registre national des armes à feu, vu l'opposition suscitée par cette idée. 93 % des milieux consultés ont rejeté cet enregistrement obligatoire, a justifié le Conseil fédéral. La nouvelle loi prévoit néanmoins l'introduction d'un permis d'acquisition obligatoire pour le commerce entre particuliers. Les privés devraient ainsi être mis sur un pied d'égalité avec les commerçants professionnels, soumis depuis longtemps à cette obligation.

FINANCES

● Quelque 3 600 riches étrangers paient un impôt forfaitaire négocié. Cette méthode de taxation a rapporté aux collectivités environ 230 à 290 millions de francs en 2004 (dont entre 170 et 200 millions aux cantons et aux communes). Selon le Conseil fédéral, une imposition ordinaire ferait fuir ces contribuables. En 2004, tous les cantons, sauf Glaris et le Jura, ont accordé

sont moins de dix. Les autres cantons ont imposé entre 12 et 96 personnes d'après la dépense.

● L'abandon de la pièce d'un centime (qui n'est déjà plus considérée comme un moyen de paiement) et de celle de cinq centimes devrait permettre d'économiser quelque 300 000 francs en 2008. Actuellement, la production d'une pièce d'un centime coûte douze centimes et celle de cinq centimes en coûte six. La dernière pièce à avoir été supprimée en Suisse est celle de deux centimes en 1978. Terminée en décembre dernier, la procédure de consultation du ministère des Finances a montré quelques réticences. Les organisations de défense des consommateurs craignent de voir les prix augmenter. L'Union suisse des détaillants s'inquiète, elle, de la marge des détaillants et demande le maintien des pièces de cinq centimes. La balle est désormais dans le camp du gouvernement. On estime à 785 millions le nombre de piécettes dorées actuellement en circulation en Suisse.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● La Suisse a consacré 11 millions de francs d'aide d'urgence en 2005 aux victimes du séisme au Pakistan. Quelque 300 tonnes de matériel ont été distribuées à plus de 10 000 familles, soit 70 000 personnes, a indiqué la Direction du développement et de la coopération (DDC). Pour cette année, la Suisse prévoit d'y consacrer 9 millions de francs, somme qui s'ajoutera aux 15 millions que la DDC affecte annuellement à la coopération au développement dans ce pays. La Suisse va

également maintenir une dizaine d'experts sur place.

● Le Conseil fédéral devrait renoncer à livrer jusqu'à 736 chars M113 au Pakistan, estime la commission de politique extérieure du Conseil national. Selon elle, une telle vente pourrait notamment porter ombrage à l'image de la Suisse. Une motion chargeant le Conseil fédéral de prendre toutes les mesures nécessaires pour stopper cette vente a été adoptée par 15 voix contre 3.

FONDS BLOQUÉS

● La Suisse a restitué une dernière tranche de 180 millions de dollars au Nigeria, dans le cadre de l'affaire Abacha. Le transfert a été effectué via la Banque des règlements internationaux (BRI), dont le siège est à Bâle. Initialement, cette dernière tranche se montait à 170 millions de dollars mais le produit d'intérêts l'a fait monter à 180 millions.

ÉCONOMIE

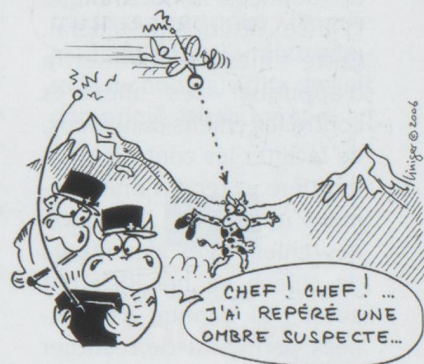
● La restauration ne devrait pas bénéficier d'un statut spécial dans la libéralisation du marché intérieur. Par 14 voix contre 7, la Commission de l'économie du Conseil national propose de refuser le traitement spécial concocté pour cette branche par le

Conseil des États. La révision de la loi doit permettre de faire sauter les derniers verrous cantonaux en matière de libre circulation.

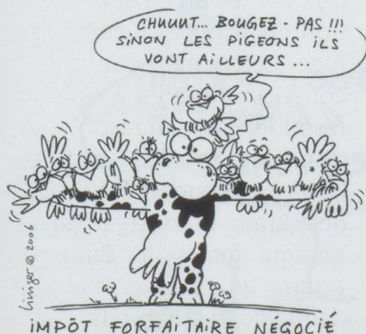
DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION, SPORTS

● Le Conseil fédéral a révisé l'ordonnance concernant les obligations militaires. Les demandes de déplacement du service militaire seront ainsi traitées plus rapidement. Une période de service fera d'abord l'objet d'une convocation publique l'année qui précède. Le militaire recevra ensuite un avis vingt semaines avant le début du service, puis un ordre de marche six semaines avant ce même début.

● L'utilisation d'avions espions à la frontière pour lutter contre la criminalité,



la contrebande et l'immigration illégale a été décidée par le Département fédéral de la défense. Des drones pourraient également surveiller les stades lors de l'Euro 2008. L'armée suisse possède actuellement 27 drones. Ils sont généralement utilisés pour l'observation du trafic routier lors des journées de très forte affluence. Le coût d'un drone se monte à 2,5 millions de francs.



à un contribuable au moins le droit de payer un impôt d'après la dépense. Dans cinq cantons (GE, GR, TI, VD et VS), plus de 100 personnes en profitent alors que dans sept autres (AG, BL, BS, OW, SH, SO et UR) elles



Nouvelles fédérales

AGRICULTURE

● L'Office vétérinaire fédéral et les autorités cantonales se préparent au pire en cas d'épidémie de grippe aviaire. Elles ont ainsi acquis deux unités mobiles de mise à mort destinées à éliminer sur place tous les animaux contagieux. Les volatiles seront gazés avec du CO₂ avant d'être incinérés. Prévus pour tuer 2 000 volailles, les unités mobiles seront basées, l'une dans le canton de Berne (destinée à la Suisse romande), l'autre dans le canton de Saint-Gall.

● La population canine suisse sera connue à la fin de cette année. À cette échéance, tous les chiens devront être munis d'une puce électronique ou marqués d'un tatouage et être enregistrés dans la banque de données ANIS, indique l'Office vétérinaire fédéral. Cette mesure permettra d'appliquer les mesures contre les chiens dangereux, de faciliter les contrôles à la frontière et rendra pratiquement impossible l'abandon des chiens. Les détenteurs de chiens en bénéficieront aussi : la banque de données permettra de restituer rapidement un chien perdu à son propriétaire.

ENVIRONNEMENT

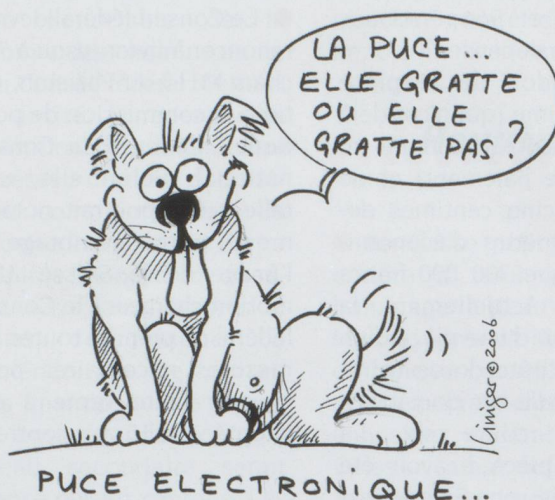
● Près des trois quarts des espèces d'amphibiens et de reptiles vivant en Suisse sont menacées, selon l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP). Leur survie passe avant tout par la conservation et l'agrandissement des micro-habitats. Quatorze espèces d'amphi-

biens sur les vingt présentes dans le pays figurent sur la liste rouge et une espèce, la grenouille verte, est potentiellement menacée de disparition, indique l'OFEFP.

● Le projet de réinsertion des lynx en Suisse orientale est menacé, selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La population de lynx en Suisse orientale semble compromise, avec seulement quatre adultes et quelques petits identifiés pour le moment, dont les chances de survie sont de 50 %. De plus, l'OFEV, qui finance entièrement le projet jusqu'à la fin de l'année, n'a plus les moyens de procéder à de nouveaux lâchages. Et il est peu probable que les cantons prennent le relais.

JUSTICE ET POLICE

● Après la justice militaire suisse, le Ministère public de la Confédération a ouvert une procédure à la suite de la publication d'un document secret sur les prisons secrètes de la CIA en Europe. Les justices civile et militaire travailleront « main dans la main » contre les mêmes personnes, à savoir le rédacteur en chef et deux collaborateurs du *Sonntagsblick*, soupçonnés



qui en appelle au respect de la dignité humaine.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● Le Tribunal pénal fédéral (TPF) à Bellinzzone a condamné un ancien consul honoraire de Suisse dans le sultanat d'Oman à neuf mois de prison avec sursis pour faux dans les titres. Âgé aujourd'hui de 78 ans, il a été reconnu coupable d'avoir émis de manière illégitime 162 visas et d'avoir empoché au moins 143 000 francs. L'ancien consul devra par ailleurs restituer 50 000 francs à la Confédération.

● Les avoirs de Mobutu resteront gelés, tout comme le produit de la vente de sa villa de Martigny en 2001. Le Tribunal fédéral a désavoué la justice vaudoise, qui avait accepté la requête d'un créancier bernois, homme de confiance de l'ex-dictateur zaïrois. Au total, ce sont environ 9,37 millions de francs qui sont bloqués par la Suisse.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**

